



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-121349>

Département(s) de publication : **75, 91, 92, 93, 94, 95, 31, 60**

Annonce n° **24-121349**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Agence Nationale Cohésion Territoires

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre relatif à l'opération de création d'un pôle artisanal "MÉTIER DU BOIS" à REVEL (31250)

Description : Le présent concours d'architecture est organisé conformément aux articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique. Le concours a pour objet d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme défini dans la note relative à l'opération. Il s'agit d'un concours restreint sur esquisse. Le jury sera composé de personnes indépendantes des participants au concours. Au moins un tiers des membres du jury possédera la qualification d'architecte inscrit à l'Ordre. En application des articles R. 2162-23 et R. 2162-24, les membres du jury sont désignés selon les règles propres à l'Agence. Le présent règlement de consultation concerne la première phase de sélection des candidatures. En seconde phase, un règlement particulier de concours sera remis aux équipes admises à concourir via la plate-forme PLACE. L'enveloppe allouée aux travaux par le maître d'ouvrage s'élève à 2 000 000 Euros HT. La maîtrise d'oeuvre devra s'assurer de la compatibilité de sa proposition avec le budget du maître d'ouvrage. L'insertion urbanistique, paysagère et architecturale du bâtiment à construire fera l'objet d'une attention particulière par la maîtrise d'oeuvre qui devra respecter le cahier des charges techniques spécifique à l'Agence. La pérennité de la construction, sa facilité d'entretien et de maintenance, sa sobriété énergétique conformément à la réglementation énergétique RT 2012 devront être maîtrisées à travers la conception, le choix des matériaux et les propositions de mise en oeuvre de façon à garantir un entretien aisé et une bonne durabilité du bâti. Les prestations à exécuter au titre du marché porteront sur l'exécution d'une mission de base de maîtrise d'oeuvre (APS, APD, PC, PRO, ACT, VISA, DET, AOR et suivi de la GPA) au sens de l'article R. 2431-4 du Code de la commande publique (ex-article 15 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 portant application de la loi « MOP »). Il est à noter que la phase chantier s'inscrira dans une démarche d'insertion par

l'économique au moyen de clauses d'insertion à prévoir dans les marchés de travaux. La consultation s'adresse à une équipe de maîtrise d'oeuvre composée au minimum des compétences suivantes: -un architecte inscrit à l'Ordre des architectes, ou équivalent pour les candidats non établis en France; -un bureau d'études en ingénierie des structures; -un bureau d'étude en ingénierie des fluides et énergie ; -un bureau d'étude en économie de la construction; -un bureau d'étude en acoustique. Les candidatures seront examinées au regard de la qualité des références et compétences de l'équipe, ainsi que de la solidité et pertinence de l'organisation de l'équipe (cf règlement de la consultation)

Identifiant de la procédure : b5cd289b-3eb5-4642-b394-29e4b6abcecb

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre relatif à l'opération de création d'un pôle artisanal "MÉTIERES DU BOIS"à REVEL (31250)

Description : Le présent concours d'architecture est organisé conformément aux articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique. Le concours a pour objet d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme défini dans la note relative à l'opération. Il s'agit d'un concours restreint sur esquisse. Le jury sera composé de personnes indépendantes des participants au concours. Au moins un tiers des membres du jury possédera la qualification d'architecte inscrit à l'Ordre. En application des articles R. 2162-23 et R. 2162-24, les membres du jury sont désignés selon les règles propres à l'Agence. Le présent règlement de consultation concerne la première phase de sélection des candidatures. En seconde phase, un règlement particulier de concours sera remis aux équipes admises à concourir via la plate-forme PLACE. L'enveloppe allouée aux travaux par le maître d'ouvrage s'élève à 2 000 000 Euros HT. La maîtrise d'oeuvre devra s'assurer de la compatibilité de sa proposition avec le budget du maître d'ouvrage. L'insertion urbanistique, paysagère et architecturale du bâtiment à construire fera l'objet d'une attention particulière par la maîtrise d'oeuvre qui devra respecter le cahier des charges techniques spécifique à l'Agence. La pérennité de la construction, sa facilité d'entretien et de maintenance, sa sobriété énergétique conformément à la réglementation énergétique RT 2012 devront être maîtrisées à travers la conception, le choix des matériaux et les propositions de mise en oeuvre de façon à garantir un entretien aisé et une bonne durabilité du bâti. Les prestations à exécuter au titre du marché porteront sur l'exécution d'une mission de base de maîtrise d'oeuvre (APS, APD, PC, PRO, ACT, VISA, DET, AOR et suivi de la GPA) au sens de l'article R. 2431-4 du Code de la commande publique (ex-article 15 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 portant application de la loi « MOP »). Il est à noter que la phase chantier s'inscrira dans une démarche d'insertion par l'économique au moyen de clauses d'insertion à prévoir dans les marchés de travaux. La consultation s'adresse à une équipe de maîtrise d'oeuvre composée au minimum des compétences suivantes: -un architecte inscrit à l'Ordre des architectes, ou équivalent pour les

candidats non établis en France; -un bureau d'études en ingénierie des structures; -un bureau d'étude en ingénierie des fluides et énergie ; -un bureau d'étude en économie de la construction; -un bureau d'étude en acoustique. Les candidatures seront examinées au regard de la qualité des références et compétences de l'équipe, ainsi que de la solidité et pertinence de l'organisation de l'équipe (cf règlement de la consultation)

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Utilisation de ce critère : Non utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 25/11/2024 à 12:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Agence Nationale Cohésion Territoires

Numéro d'enregistrement : 13002603200016

Adresse postale : 20 avenue de Ségur - TSA 10717

Ville : Paris cedex 07

Code postal : 75334

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : anct-marches@anct.gouv.fr

Téléphone : 0185586300

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 1775000500013

Ville : Paris

Code postal : 75001

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 54841852-26ca-46d9-a593-667dda7e42ef - 02

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 23/10/2024 à 16:55

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/10/2024